

## AUTISME

NOUVELLES UNITÉS POUR DES  
RÉSIDENTS MOINS STRESSÉS

**GUINES** La Vie Active a inauguré hier sa Maison d'accueil spécialisée, et l'extension du Foyer Médical. Des bâtiments conçus pour réduire les stimuli, et améliorer la vie des résidents.

## À SAVOIR

• Les bâtiments inaugurés hier sont l'extension du Foyer d'accueil médicalisé « Le Petit Prince », qui date de 2002, et la nouvelle Maison d'accueil spécialisée. Une trentaine de personnes atteintes d'autisme logent sur place en permanence.  
• Il aura fallu un an de travaux et un investissement de 2,4 millions d'euros pour que le projet voit le jour. C'est le seul ensemble de ce type au Nord de Paris.

Ce sont des maisons qui ont chacune leur couleurs, vertes, mauves et bleues. À l'intérieur, tout est fait pour stabiliser le résident, et lui éviter les fameux stimuli sonores (les petits bruits des bâtiments), qui peuvent chez les personnes sévèrement atteintes déclencher de violentes crises. « L'ancienne configuration du Foyer d'accueil médicalisé entraînait des troubles. Nous avons tout repensé en collaboration avec tous les acteurs et en partenariat avec le CHU de Nîort, qui possède un centre d'expertise », explique Eric Hernard, directeur des lieux.

DES CHAMBRES AU BRUIT RÉDUIT  
AU MAXIMUM

Dans le détail, chaque partie de la pièce est très visible, les placards sont incrustés dans les murs, le sol est souple, les fenêtres n'ont qu'un

LES FAMILLES DE  
RÉSIDENTS SÉDUITES

De nombreux parents et familles de résidents avaient fait le déplacement ce jeudi pour découvrir en avant-première les nouveaux bâtiments. Et pour la plupart, ils ont été conquis. Parmi la foule, Josette Dufosse, dont le fils Morgan (âgé de 35 ans) est au foyer d'accueil « Le Petit Prince » depuis son ouverture en 2002. Atteint d'un autisme lourd, il intégrera en janvier la nouvelle Maison d'accueil. « Sa maladie a été détectée durant l'enfance. Il était placé à l'AFAPEI à Calais quand il était adolescent, puis à Samar. On l'a inscrit rapidement à la Vie Active à Guînes. Il y vit à l'année. Il connaît très bien les soignants, et ils sont toujours disponibles ». Josette ne cache pas que l'état de santé de son fils ne va pas en s'améliorant. Elle espère que la nouvelle résidence de son enfant calmera ses crises. « C'est une très bonne réalisation, c'est bien pensé et réussi au niveau de la sécurité. Ce sera un plus pour tout le monde ». ■

CALAIS



La salle de balnéothérapie, l'une des plus impressionnantes nouveautés dévoilées.

point d'ancrage très haut, et les portes sont renforcées avec 4 gonds. Même la salle de bain n'y échappe pas avec plusieurs points d'attache, et un jet d'eau effect « pluie » pour ne pas perturber le résident.

Les salles « communes » sont aussi à l'unisson : fauteuils en mousse dans la salle TV (télévision d'ailleurs mise

sous verre), des tables individuelles pour manger et protégées des regards par des panneaux en bois, une cour extérieure pour s'aérer et une salle d'activités.

DEUX SALLES POUR AIDER LES RÉSIDENTS  
Les principales nouveautés de la Maison d'accueil spécialisée (Mas)

sont les studios d'hypostimulation sensorielle et de balnéothérapie. La première est une sorte de cube sensoriel, aux parois et sols mous. L'entrée se fait sous protocole médical, précise le directeur. Il est fait pour apaiser les résidents en cas d'hyperstimulation. Plus relaxante (et aussi beaucoup plus chauffée), la salle bal-

## 16

L'extension du Foyer d'accueil médicalisé et la création de la Maison d'accueil spécialisée vont créer 16 emplois à la Vie Active

néothérapie a aussi cet objectif d'apaisement, et possède un système de spots lumineux pour adapter la couleur de l'eau au patient.

Un studio  
d'hypostimulation  
sensorielle accueille les  
résidents pour calmer  
leurs crises

Ces trois nouvelles « maisons » formeront un ensemble d'accueil unique au Nord de Paris, et compléteront les bâtiments déjà gérés par la Vie Active dans le Calaisis, comme les Maisons de la Liane voisines à Guînes.

« On ne pourra pas réduire toutes les crises et les problèmes, mais ces installations sécurisantes vont permettre à nos résidents de devenir accessibles à l'apprentissage, ce qui est un pas en avant important. Nous visons aussi la labellisation Bien-être, ce qui serait une reconnaissance pour le personnel. » À partir du 2 janvier, 8 résidents actuellement au FAM seront transférés à la MAS, et 8 nouveaux entrants de fait à la MAS. ■  
FRANÇOIS BOLENCIE

## QUESTIONS A...

ALAIN  
DUONSEIL  
PRÉSIDENT DE  
LA VIE ACTIVE« Offrir une continuité  
dans le projet de vie »

Qu'est-ce que ces nouveaux sites vont apporter aux résidents et aux personnels ?  
« Ce sera une évolution dans la qualité d'accueil car on va avoir la capacité d'accueillir en internat. Ce sera un grand soulagement pour les

familles en offrant une continuité dans le projet de vie. En montrant notre diversité d'établissements sur le territoire, on veut inciter les financeurs à monter nos projets. »

Il y a eu des débrayages à Guînes et Blârt ces dernières semaines concernant le plan de sauvegarde de l'emploi. Où en est-on ?  
« D'abord, il faut dire que le personnel a manifesté car il se rendait compte que la qualité de service n'était plus au niveau que l'on souhaitait à cause de nos finances. On restructure un certain nombre d'établissements. Ceux concernés par le PSE n'ont pas été touchés dans la nature, nous ne les

avons pas laissés sans solution. »

Il y a un an, la Jungle était démantelée. Mais les mineurs reviennent dans le Calaisis, l'association prévoit-elle de recruter pour assurer leur suivi ?

« Nous étions d'accord pour le démantèlement mais nous avions dit qu'il fallait garder une zone de transition. On s'aperçoit que ça se remet en place... Mais ça aurait dû être fait plus tôt. C'est pour cela que nous avons créé un département humanitaire. Sur les mineurs, on y travaille et, s'il y a création de structure, ce sera créateur d'emplois. La décision dépendra de l'État, on a la compétence pour le faire. »

Lecteur du journal Nord Littoral - vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)